



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 27 Mars

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (19): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Jean BARDAIL(←19 :47), Madame Liliane DOCAN (←19 :47),

Etaient absents (13) : Monsieur Edmond MARCEL, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE (→20 :48), Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Etaient représentés (01) : Madame Marianne LOYSON (par Monsieur Jean-Claude LOMBION)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 13-04-2013 Organisation de la 5^{ème} édition de la manifestation sportive « TROPHEE COMMUNAL DE L'AMITIE »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée :

Le tournoi de football intitulé « **LE TROPHEE COMMUNAL DE L'AMITIE** » en sera cette année à sa cinquième édition. **Il se déroulera du 27 au 31 mars 2013.**

Il sera cette année parrainé par Georges RUGARD dit « JOMIMI », ancien joueur de L'ETOILE et représentant des arts et de la musique traditionnels reconnu.



Le plan de financement de cette opération est présenté en annexe.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire, et d'autoriser l'appel à concours dans le cadre du financement de cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
Sur proposition de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver l'organisation de la 5^{ème} édition du tournoi de football intitulé « LES TROPHEES DE L'AMITIE » au stade Gaston MONNERVILLE de Morne-à-L'Eau.*

ARTICLE 2 : *D'approuver le plan de financement tel que présenté en annexe.*

ARTICLE 3 : *La participation financière de la ville sera inscrite au Budget 2013.*

ARTICLE 4 : *D'autoriser M. le Maire à solliciter tous les partenaires dans le cadre de cette affaire dont le Conseil Régional et le Conseil Général de la Guadeloupe, ainsi que l'ensemble des partenaires privés dans le cadre de cette question.*

ARTICLE 5 : *D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.*

ARTICLE 6 : *Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 27 Mars 2013

Le Maire,

Jean-Claude LOMBION



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

COURRIER ARRIVÉ LE

05 AVR. 2013



TROPHEE COMMUNAL DE L'AMITIE 2013 - BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services,	20786,83
Récompenses	3096,59	Conseil Général	3000,00
Boissons, eau	1755,09	Conseil Régional	1500,00
61 - Services extérieurs		Commune	16286,83
transport		75 - Autres produits de gestion courante	5902,00
Location transport	1800,00	Prestations en nature, sono	1302,00
Hébergement		Prestation en nature, transport	1800,00
Hébergement, pension complète équipe 1	3000,00	Prestation en nature, communication	500,00
Hébergement pension complète équipe 2	4000,00	Prestations en nature, supl hébergement	1000,00
Hébergement, équipe 3	1644,00	Don en nature	1300,00
Supplément pension complète Sainte Lucie	1000,00		
Repas			
Repas, équipe 3	1400,00		
Traiteur cérémonie d'ouverture	3300,00		
Traiteur cérémonie de clôture	1684,67		
La Croix Rouge	706,48		
Communication, banderoles	500,00		
Sonorisation	1302,00		
62 - Autres services extérieurs		TOTAL	26688,83
Animation	1500,00	Benefice/déficit	0,00
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	26688,83

COURRIER ARRIVÉ LE
05 AVR. 2013
 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE